



# PLANNING D'ALTERNANCE 2024 - 2025 de la classe de 2nd

Rentrée le mercredi 28 août à 9H

Année scolaire 2024-2025							
n°	semaine du ... au ...	L	M	M	J	V	2de
35	26 au 30 août						MFR
36	02 au 06 septembre						MFR
37	09 au 13 septembre						Prod 1
38	16 au 20 septembre						Prod 1
39	23 au 27 septembre						MFR
40	30 au 04 octobre						Prod 1
41	07 au 11 octobre						MFR
42	14 au 18 octobre						Prod 1
43	21 au 25 octobre						Prod 1
44	28 au 01 novembre						
45	04 au 08 novembre						MFR
46	11 au 15 novembre						Stage Projet
47	18 au 22 novembre						Stage Projet
48	25 au 29 novembre						MFR
49	02 au 06 décembre						Prod 2
50	09 au 13 décembre						Prod 2
51	16 au 20 décembre						MFR
52	23 au 27 décembre						
1	30 au 03 janvier						
2	06 au 10 janvier						MFR
3	13 au 17 janvier						MFR
4	20 au 24 janvier						Prod 2
5	27 au 31 janvier						Prod 2
6	03 au 07 février						MFR
7	10 au 14 février						MFR
8	17 au 21 février						Prod 2
9	24 au 28 février						Stage Projet
10	03 au 07 mars						
11	10 au 14 mars						MFR
12	17 au 21 mars						Prod 3
13	24 au 28 mars						Stage Projet
14	31 au 04 avril						MFR
15	07 au 11 avril						Stage Hors Dpt
16	14 au 18 avril						Stage Hors Dpt
17	21 au 25 avril						MFR
18	28 au 02 mai						
19	05 au 09 mai						MFR
20	12 au 16 mai						Prod 3
21	19 au 23 mai						Prod 3
22	26 au 30 mai						MFR
23	02 au 06 juin						Stage Projet
24	09 au 13 juin						Stage Projet
25	16 au 20 juin						Prod 3
26	23 au 27 juin						MFR

**Stage production 1 :**  
Ce stage doit être réalisé sur une exploitation agricole en production végétale ou animale.

Le stage projet est réalisé sur un lieu de stage en lien avec le projet du jeune (ex : ASV, vente en animalerie, agro-tourisme,...)

**Stage production 2 :**  
Ce stage doit être réalisé sur une exploitation agricole en production végétale ou animale, différente du 1<sup>er</sup> stage.

**Stage production 3 :**  
Stage Hors Département: Ce stage doit être réalisé sur une exploitation agricole en production végétale ou animale hors du département de résidence de l'élève

**Stage production 3 :**  
Ce stage doit être réalisé sur une exploitation agricole en production végétale ou animale, différente du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> stage.

- Vacances (seulement pour les non apprentis)
- Jours fériés
- Des journées pédagogiques pourront être positionnées en cours d'année certains vendredis